

COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 12 juin 2015 à 11h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions **le 12 juin 2015 à 11H 00.**

Le Maire,

L'an deux mil quinze et le douze juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS.

Présents: Anthony Martin BOODT, Sabine BRETONVILLE, Jean-Pierre BROQUIN, Claire-Lise CAVALIER, Martine COSTE, Jean-Marie DAUPHIN, Carine FOURNIER, Yves GALTIER, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Sylvie JULLIAN, Mireille LALLEMAND, Sinazou MONE, Marie-Ange SABOYA, Martine VIGOUROUX.

Procurations: Lionel DUMAS donne procuration à Martine VIGOUROUX.

Absent excusé: Emile MOREAU.

Absents: Michel ANThERIEU, Kévin DAMBROSIO, Alexandra FOSSAT, Manuel HERNANDEZ, Aliénor MEYNADIER.

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooooooooooo

N°2015_05_092 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de compléter l'ordre du jour avec les points suivants :

- Avenant n°1 pour A2Ch – accessibilité handicapés
- Convention d'application entre l'établissement public du Parc National des Cévennes et la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_06_093 – TARIFS DES BOISSONS, GLACES, BONBONS ET OBJETS DIVERS (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2015_05_091)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015_05_091 instaurant les tarifs des boissons, glaces, bonbons et objets divers.

Il convient de refixer les tarifs. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- canettes (33cl) : 1,50 €
- eau (50cl) : 1 €
- eau (1,50l) : 2 €
- café : 1 €
- chips (30g) : 0,50 €
- chips (100g) : 1,50 €
- bonbons (sac de 120g) : 2 €
- barres chocolatées : 1 €
- glaces:
 - cornetto : 1 €
 - king cone : 3 €
 - choco'n'ball : 3 €
 - magnum : 2,50 €
 - magnum barre nuts : 2 €
 - solero : 2,50 €
 - haribo : 2,50 €
 - twister : 2 €
 - calippo cola : 2 €
 - calippo shot : 2,50 €
 - kolorki : 0,50 €
 - X pop : 1 €
 - crémino : 1 €
 - rocket : 1 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_06_094 – AVENANT N°1 pour A2Ch – ACCESSIBILITE HANDICAPE

Madame Mireille LALLEMAND rappelle à l'Assemblée que le marché signé avec le bureau d'études A2Ch était de 2 450 € HT pour les bâtiments.

Un avenant de 300 € HT s'avère nécessaire car le diagnostic pour l'espace Paulhan avait été omis et porte ainsi le marché à 2 750 € HT pour les bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_06_095 – CONVENTION D'APPLICATION ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CEVENNES ET LA COMMUNE

Madame Marie-Ange SABOYA présente à l'Assemblée le projet de convention d'application entre l'établissement public du Parc National des Cévennes et la Commune.

Madame Marie-Ange SABOYA précise les objets, les actions prioritaires identifiées par les 2 partenaires et les engagements.

La convention prend effet 15 jours après la date de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas se prononcer. En effet, Monsieur Didier GOUT précise qu'il souhaiterait prendre connaissance du document avant de se positionner. Cette convention avait été signée il y a 5 ans par nos prédécesseurs.

Entre autre, à partir du 13 juillet 2015, il sera interdit de poser des publicités hors agglomération sous peine de sanction.

Il est décidé d'envoyer cette convention par mail à tous les élus afin que chacun étudie les différents volets de cette dernière.